FACILIS COLLE CARREAUX DE PLATRE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 30/01/2015 Date de révision: 07/03/2017 Remplace la fiche: 30/01/2015 Version: 4.1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélanges

Nom du produit : FACILIS COLLE CARREAUX DE PLATRE

Groupe de produits : Poudre

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Usage professionnel et particulier

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SEMIN
1A RUE DE LA GARE
F-57920 KEDANGE-SUR-CANNER - FRANCE
T + 33 (0) 3 82 83 53 57 - F + 33 (0) 3 82 83 93 33
ludivine.wininger@semin.com - www.semin.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : ORFILA 01 45 42 59 59

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Étiquetage non applicable

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
CARBONATE DE CALCIUM	(N° CAS) 471-34-1 (N° CE) 215-279-6	20 - 50	Non classé
Quartz(SiO2)	(N° CAS) 14808-60-7 (N° CE) 238-878-4	<= 0.15	Non classé

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	:	Aucune mesure particulière n'est requise.
Premiers soins après inhalation	:	Faire respirer de l'air frais.
Premiers soins après contact avec la peau	:	Aucune mesure particulière requise.
Premiers soins après contact oculaire	:	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
Premiers soins après ingestion	:	Rincer la bouche. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets	:	Aucune donnée disponible.
Symptômes/effets après inhalation	:	Aucune donnée disponible.
Symptômes/effets après contact avec la peau	:	Aucune en utilisation normale.
Symptômes/effets après contact oculaire	:	Aucune donnée disponible.
Symptômes/effets après ingestion	:	Aucune donnée disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir le chapitre premiers soins de cette fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	:	Tous les agents d'extinction sont utilisables.
Agents d'extinction non appropriés	:	Aucun, à notre connaissance.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	:	Non inflammable.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	:	Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	:	Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
Protection en cas d'incendie	:	Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Assurer une ventilation appropriée.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir section 8. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	:	Eviter toute formation de poussière.
Mesures d'hygiène	:	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Entreposer dans un endroit sec et abrité afin d'éviter tout contact avec l'humidité.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

CARBONATE DE CALCIUM (471-34-1)		
France	Nom local	Calcium (carbonate de)
France	VME (mg/m³)	10 mg/m³
Quartz(SiO2) (14808-60-7)		
France	Nom local	quartz
France	VME (mg/m³)	0,1 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Protection oculaire:

Si dégagement de poussières: lunettes de protection

Protection des voies respiratoires:

Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate

Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Solide
Apparence	:	Poudre.
Couleur	:	blanc.
Odeur	:	Négligeable.
Seuil olfactif	:	Aucune donnée disponible
pH	:	7
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	:	Aucune donnée disponible
Point de fusion	:	Aucune donnée disponible
Point de congélation	:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	:	Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	:	Aucune donnée disponible
Densité relative	:	0,9
Solubilité	:	Aucune donnée disponible
Log Pow	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	:	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	:	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	:	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en COV	:	< 1 g/l

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune en utilisation normale.

10.2. Stabilité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune sous utilisation normale.

10.4. Conditions à éviter

Humidité.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé (Aucune donnée disponible)

CARBONATE DE CALCIUM (471-34-1)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Peut provoquer une irritation de la peau, en cas de contact prolongé ou répété
pH: 7

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Peut provoquer une irritation mineure des yeux
pH: 7

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Les poussières éventuelles du produit peuvent provoquer une irritation respiratoire à la suite d'une exposition excessive par inhalation

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé (Aucune donnée disponible)

Cancérogénicité : Non classé (Aucune donnée disponible)

Toxicité pour la reproduction : Non classé (Aucune donnée disponible)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé (Aucune donnée disponible)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé (Aucune donnée disponible)

Danger par aspiration : Non classé (Aucune donnée disponible)

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Aucune donnée disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

FACILIS COLLE CARREAUX DE PLATRE	
Persistance et dégradabilité	Aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

FACILIS COLLE CARREAUX DE PLATRE	
Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

FACILIS COLLE CARREAUX DE PLATRE	
Ecologie - sol	Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eviter de rejeter dans l'environnement.

Recommandations pour l'élimination des eaux usées	:	Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.
Recommandations pour l'élimination des déchets	:	Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Code catalogue européen des déchets (CED)	:	08 02 01 - déchets de produits de revêtement en poudre

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

- Transport maritime

Aucune donnée disponible

- Transport aérien

Aucune donnée disponible

- Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

- Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Teneur en COV : < 1 g/l

15.1.2. Directives nationales

France

Etiquetage des produits de construction ou de revêtement de mur ou de sol et des peintures et vernis sur leurs émissions de polluants volatils (Arrêté du 19 avril 2011):



* Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:
Révision - Voir : *.

Sources des données	:	RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.
Autres informations	:	DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude.

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit